



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 15 mars 2022

Signature du contrat de plan État-Région 2021-2027 pour la Bretagne

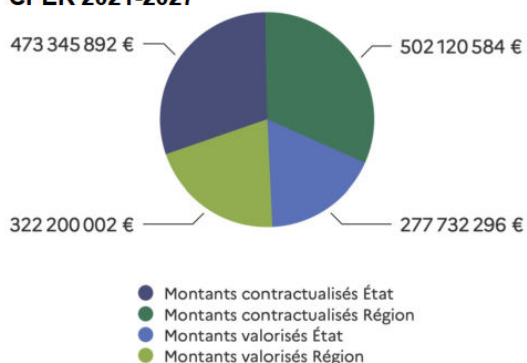
Ce mardi 15 mars 2022, à Rennes, Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, et Loïc Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, ont signé, en présence du Premier ministre, Jean Castex, le contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027. Négocié entre l'État et la Région, en lien avec l'ensemble des collectivités membres de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), ce contrat, qui a fait l'objet d'une concertation publique, mobilise près de 1,6 milliards d'euros d'investissement pour la Bretagne et ses habitants sur la période 2021-2027, autour de 6 enjeux partagés.

En pleine cohérence avec l'accord d'orientation stratégique État-Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur CPER 2021-2027, signé le 18 février 2021, ce nouveau contrat de plan État-Région constitue **un engagement collectif renouvelé** autour de :

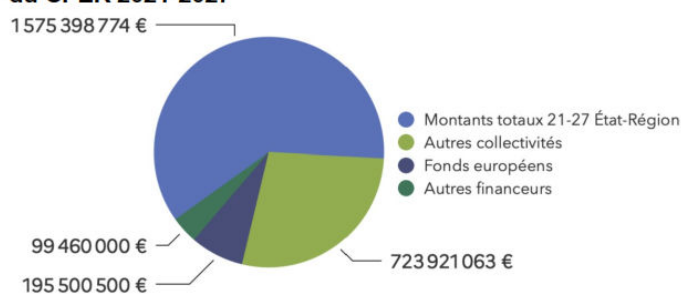
- **6 défis majeurs pour la Bretagne :**
 - sa géographie péninsulaire
 - le renforcement de son développement économique et social
 - sa dimension maritime
 - la préservation de l'équilibre territorial
 - les transitions écologiques
 - le maintien de la cohésion sociale
- **un socle de crédits contractualisés** entre l'État et la Région de **970 M€**, venant amplifier le montant des investissements publics prévus sur la même période ou déjà contractualisés pour atteindre **1,6 Mds€** (hors plan de relance).

Ainsi, au-delà de la mobilisation de l'ensemble des collectivités bretonnes pour répondre à la crise sanitaire et porter la relance, le **contrat de plan État-Région** permet de déployer sur les années 2021-2027 **un programme d'action publique et d'investissement ambitieux au service des enjeux de développement de la Bretagne**, en cohérence avec la mobilisation de la nouvelle génération des fonds européens.

**Répartition des financements État-Région
CPER 2021-2027**



**Répartition des différentes sources de financement
du CPER 2021-2027**



Contacts presse

Préfecture de la région Bretagne : 02 99 02 11 80 – pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr
Région Bretagne : 02 99 27 13 54 – presse@bretagne.bzh

Sur chacun des 6 défis bretons, État et Région portent ainsi une **ambition forte** pour l'ensemble du territoire régional :

- **le soutien aux projets des territoires** au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités, pour lequel État et Région mobiliseront plus de 818 M€. Ils signeront notamment un contrat avec chacune des deux métropoles et avec l'association des Îles du Ponant.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**, qui bénéficieront d'une enveloppe État-Région en nette augmentation (244 M€), abondée également par les contributions des départements, métropoles et grandes agglomérations pour atteindre 400 M€.
- **la transition écologique et énergétique**, avec près de 220 M€ mobilisés par l'État et la Région.
- **l'emploi et la formation professionnelle**, avec 24 M € de crédits contractualisés entre l'État et la Région, auxquels s'ajouteront près de 61 M€ en faveur de l'économie sociale et solidaire et du programme régionalisé d'investissement d'avenir.
- **la culture**, qui bénéficiera de plus de 26 M€ contractualisés entre l'État et la Région.
- **la santé, l'éducation, la jeunesse et les sports**, qui bénéficieront, en plus des crédits de droit commun, de plus de 15 M€.
- Deux nouvelles thématiques par rapport à la précédente programmation sont intégrées au CPER 2021-2027 :
 - les investissements en faveur du **secteur maritime** et du **littoral**, qui mobiliseront plus de 47 M€ de la part de l'État et de la Région
 - la promotion de **l'égalité entre les femmes et les hommes** (3,8 M€).

Enfin, le **volet mobilité** du CPER 2015-2020 est quant à lui prorogé de deux ans (115 M€ prévus jusqu'en 2023), afin de mener à leur terme l'ensemble des opérations prévues. Cette période transitoire permettra par ailleurs de **préparer l'avenir** avec un volet mobilité multimodale à construire collectivement et pour lequel l'ampleur des besoins financiers est estimée à 1 Md € (hors ports) pour la période 2023-2027.

Dès à présent, le nouveau CPER réaffirme la nécessité de :

- poursuivre l'accessibilité de toute la Bretagne, en lien avec sa géographie périphérique
- renforcer les mobilités du quotidien, en permettant un accès aisé à des mobilités durables sur tous les territoires
- accompagner l'essor du fret ferroviaire
- assurer la modernisation du réseau routier national.

